

Département
Des ARDENNES

=====
ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 25.02.2025
Convocation faite
Le 11.02.2025

Délibération
N°2025-02-021

Prorogation du marché
d'assurance de la
collectivité n°20 AS 01 08 –
Lot n°3 : Assurance
responsabilités civiles et
risques annexes

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 17 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi dix-sept février à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (jusqu'au point n°2025-02-030), M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Teddy BISKUPSKI (représentant de M. Bernard DEFORGE), Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{me} Sandrine BOURGEOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Fabien PRIGNON (pouvoir à M^{me} Isabelle BODART), Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF (à partir du point n°2025-02-031), Bernard DEFORGE (représenté par M. Teddy BISKUPSKI), M^{me} Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), M. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Hervé FRANCOTTE), M^{me} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Jean GUION, M^{mes} Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, Angéline COURTOIS (pouvoir à M. Jean-Luc GRABOWSKI).

M. Jean-Pol DEVRESSE en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Considérant l'échéance du marché 20 AS 01 10 le 31 décembre 2024,

Considérant le lancement d'une nouvelle procédure en Appel d'Offres pour les lots FLOTTE AUTOMOBILE et RESPONSABILITE CIVILE (RC),

Considérant l'absence d'offre pour le lot Responsabilité civile,

Considérant le lancement d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence avec la compagnie PNAS afin de couvrir nos risques en RESPONSABILITE CIVILE dès le 1^{er} janvier 2025 conformément aux dispositions de l'article R. 2122-2 du Code de la Commande publique,

Considérant l'absence d'offre de la compagnie PNAS du fait d'une surcharge de travail de leurs services,

Considérant la nécessité de prendre une mesure dérogatoire en prorogeant le contrat souscrit auprès PNAS/AREA par voie d'avenant au marché n°20 AS 01 10 – lot 3,

Considérant la prise d'effet de cette prorogation au 1^{er} janvier 2025 qui assurera à la Communauté une couverture jusqu'au 31 décembre 2025, soit une année supplémentaire dans les conditions du contrat initial,

Considérant que le tarif, passera à 3 690 € HT pour l'année, ce qui représente une plus-value de + 28,37 % du marché,

Vu l'article R 2123-1 du Code de la Commande publique permettant aux petits lots d'être passés selon une procédure adaptée s'ils sont inférieurs à 80 000 euros hors taxe pour des fournitures ou des services, ou à 1 million d'euros hors taxes pour des marchés de travaux,

Considérant les délégations du Président de la Communauté lui permettant la passation de MAPA,

Considérant la volonté de réduire la durée du contrat, pour le lot responsabilité civile, à 3 ans (2026-2028) afin de regrouper ce lot au lot flotte automobile conclu avec SMACL pour 2025-2028,

Entendu que l'assurance responsabilité civile (CPV 66516000-0) garantir la responsabilité civile de la collectivité, de ses agents et de ses élus dans le cadre de leurs fonctions respectives, qu'ils soient victimes ou à l'origine d'un préjudice, à échéance au 1^{er} janvier,

Entendu que le marché ne prévoit aucune variante libre,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance le 06 février 2025,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances, réunie le 17 février 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** l'avenant d'un montant de 3 690 € HT pour une plus-value de 28,37 % du montant du lot RC avec la société PNAS/ AREA pour le lot du marché 20 AS 01 10, afin de prolonger le contrat initial jusqu'au 31 décembre 2025,

* **autorise** le Président à signer cet avenant,

* **prend acte** du projet de passation d'un marché en procédure adaptée, pour le « petit lot » correspondant, dans le cadre des délégations du Président.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, enclosed within a large, hand-drawn oval. The signature is stylized and appears to be the name 'Bernard DEKENS'.